

# Rencontres nationales santé environnement

autour des plans régionaux santé environnement

Mardi 4 juin de 8 h à 17 h  
Lyon, centre des Congrès

Santé  
Environnement  
2<sup>e</sup> Plan national 2009 > 2013



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

## RENCONTRES NATIONALES SANTE ENVIRONNEMENT

### Restitution des interventions de l'atelier 3

« Les collectivités, actrices de la Santé  
environnementale »

- Lyon, Centre des congrès, 4 juin 2013 -

Pilote : Philippe RITTER (Directeur de l'Ecologie urbaine, Ville de Lyon)

Intervenants : (Jean-Luc SIMON, Communauté urbaine de Cherbourg), Roger BAUDROIT (Ville de Salon de Provence)



## Introduction par Philippe RITTER

### Directeur de l'Écologie urbaine, Ville de Lyon

La santé environnementale est une composante fondamentale de la santé publique, dans la mesure où les caractéristiques du milieu sont des déterminants importants voire majeurs de l'état de santé.

Le contrôle du milieu, à savoir son analyse, la compréhension des effets biologiques ou sanitaires et sa gestion, nécessite la mise en œuvre de compétences, de moyens et d'outils divers qui relèvent de structures multiples.

Si la connaissance relève du secteur académique ou de recherche publique ou privée, ainsi que des agences gouvernementales, le travail normatif, le monitoring du milieu et les actions correctives relèvent de la puissance publique. S'agissant de la norme, elle relève du niveau européen pour une part et du niveau gouvernemental pour le reste.

Reste à définir les politiques dans le champ de la santé environnementale et à les mettre en œuvre. L'Organisation Mondiale de la Santé souligne la pertinence pour la définition et surtout la mise en œuvre de l'échelon local, qu'il s'agisse des pays moins avancés ou des pays développés. En France, l'échelon local correspond aux collectivités territoriales.

Plusieurs considérations légitiment l'intervention de ces collectivités territoriales pour la conception et la mise en œuvre de ces politiques :

- elles assument une part très importante de l'investissement public, notamment en terme de construction ;
- leur territoire de compétence est généralement le mieux adapté à l'observation des inégalités de santé en lien avec l'environnement ;
- elles sont le mieux à même d'adapter les politiques aux conditions géographiques ou sociales locales ;
- elles ont une pratique quotidienne du dialogue avec la population avec un bon degré de crédibilité de leur discours ;
- sauf pour les petites communes, elles disposent de moyens techniques compétents et variés ;
- elles disposent d'une liberté d'administration leur permettant d'agir en s'affranchissant, au besoin, des hiérarchies de priorité déterminées à un échelon plus large.

C'est la raison pour laquelle l'OMS, notamment au travers du réseau des Villes Santé, milite pour que soient élaborés des plans locaux Santé Environnement.

Cette implication des collectivités doit-il se traduire par des surcoûts budgétaires pour elles ? Dans le contexte économique actuel, c'est un aspect important qui ne peut être négligé.



Si la mise sur pied d'un programme nouveau et de grande ampleur exige habituellement des financements pouvant être significatifs, ce n'est nullement inéluctable pour l'ensemble des actions possibles. Il s'agit en effet avant tout d'instaurer une meilleure gouvernance, intégrant systématiquement les considérants de Santé Environnement dans la conduite des projets et l'élaboration des politiques.

Il en va ainsi de l'urbanisme. Intégrer la préoccupation des nuisances phoniques dans la conception des documents d'urbanisme et des opérations, dans l'organisation du commerce, dans la localisation et la distribution des bâtiments municipaux permet en prévenant les problèmes en amont d'améliorer les situations pour un coût faible ou nul.

Il en va également de la construction. Intégrer la gestion de la qualité de l'air intérieur lors de la conception des bâtiments publics ou privés évite pour un coût nul ou faible l'altération de la santé des futurs occupants. Or les collectivités sont des maîtres d'ouvrage très importants dont la capacité d'intervention est grande.

Il en va de même de la végétalisation du milieu et particulièrement du choix des essences en fonction de leur potentiel allergénique, de l'organisation du transport, de la production et de la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine, de la gestion des eaux souterraines, de l'assainissement, de la lutte contre les vecteurs de maladies transmissibles, de la lutte contre l'insalubrité de l'habitat ancien, de la gestion des déchets ménagers, du devenir des sites et sols pollués, etc.

L'objet de l'atelier est de mettre en lumière des initiatives et bonnes pratiques qui partout se développent. La réflexion portera sur trois axes :

- Quelles sont les caractéristiques d'une gouvernance judicieuse devant se traduire dans des plans locaux Santé Environnement ?
- Quel est le bon compromis, en terme d'efficacité pour ces plans : prendre le plus largement possible en compte l'ensemble des enjeux, ou au contraire focaliser le plan sur un nombre limité d'enjeux considérés comme vraiment prioritaires, ce qui implique une allocation particulière de moyens vers les secteurs concernés ?
- Dans la période actuelle d'émergence des PLSE, quelles initiatives concrètes, existantes ou émergentes, paraît-il important de promouvoir pour assurer efficacité, visibilité et impact des PLSE ?



## Fiches résumant les actions présentées par les témoins

### **TEMOIGNAGE 1 – Présentation du Plan local Santé Environnement de la ville de Cherbourg**

*Fiche rédigée par Jean-Luc Simon, chargé de mission Environnement à la Communauté urbaine de Cherbourg en amont des Rencontres, le 28 mai 2013*

#### **Porteurs de projet :**

Communauté urbaine de Cherbourg

#### **Contexte et objectifs :**

Au titre de la finalité 3 « Epanouissement de tous les êtres humains », il a été inscrit à l'Agenda 21 à l'action n°10 : « Améliorer la santé des habitants », la réalisation d'un plan local Santé Environnement (PLSE).

L'action vise à permettre par une action locale de répondre aux enjeux de santé et à accompagner les politiques nationales définies dans le plan national Santé Environnement et le plan national de lutte contre le cancer.

Cette action répond au Plan régional en Santé Environnement Basse-Normandie adopté en décembre 2005 qui avait inscrit en objectif « de développer des plans locaux en Santé Environnement ».

#### **Dispositif mis en œuvre :**

Une étude a été conduite par le Bureau d'étude Icones, dès le 23 décembre 2009 pour 37 645 €.

Elle a notamment été soutenue par une subvention du Groupement régional de santé publique à hauteur de 10 000 €, et une subvention de l'Agence régionale de l'environnement et de la région de 7000 €.

Cette étude s'est déroulée en trois étapes clés :

- = un état des lieux
- = la définition d'une stratégie d'interventions
- = un programme d'actions.

22 actions ont été identifiées dans le cadre du Plan local santé environnement, menées en lien avec les actions de l'Agenda 21 :

- = 11 actions transversales : 1 action de connaissance (Mise en place d'un Système d'Information Santé Environnement (SISE) ; 6 actions de formation des maîtres d'ouvrage et des maîtres d'œuvre ; 4 actions d'information des habitants ;
- = 11 actions sectorielles.



## Résultats obtenus :

En mai 2013, un état d'avancement synthétique peut être réalisé pour chaque action :

- Action 1 : Mise en place d'un Système d'Information Santé Environnement (SISE), rapport fait et intégré à l'étude d'évolution du SIG et partage des données
- Action 2 : Promouvoir des formations aux professionnels sur la prévention des allergies, inscrit budget 2013
- Action 3 : Promouvoir un plan de formation des aménageurs sur le bruit, inscrit budget 2013
- Action 4 : Promouvoir des formations des professionnels sur la qualité de l'air intérieur et santé, inscrit budget 2013
- Action 5 : Mise en place d'un réseau Travail et sécurité : Groupe Cotentin suivi par le SPS
- Action 6 : Formation des personnels de la CUC aux différents risques, inscrit au plan de formation intégrant la prévention des allergies, le bruit, la qualité de l'air intérieur et santé
- Action 9 : Informer les habitants sur la qualité de l'eau et sa préservation. Cycle de l'eau : Facture et Démarche ISO 9000 / 14 001
- Action 10 : Informer les habitants sur la qualité de l'air intérieur et la santé, action avec UFC - Que Choisir et la conseillère médicale en environnement intérieur
- Action 11 : Informer les habitants sur l'habitat insalubre, indigne, action reprise au PLH
- Action 12 : Compléter le dispositif de surveillance de la qualité de l'air extérieur et assurer la diffusion des résultats (Air COM), financement et gestion du réseau
- Action 13 : Mesure de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments communautaires. Etude radon volontaire en cours par ACS
- Action 14 : Informer la CUC sur l'évolution des pathologies en lien avec la radioactivité. Saisine ARS / CIRCE, conclusion rendue
- Action 15 : Surveillance de la radioactivité dans l'eau. Inscrit au projet Contrat Rade
- Action 16 : Élaboration d'un plan de protection du bruit. Etude 2 AF
- Action 18 : Préservation de la qualité des zones de captage et sécurisation de l'approvisionnement en eau potable. Cycle de l'eau, procédure en cours pour l'identification des forages particuliers.
- Action 19 : Améliorer la connaissance des risques liés aux usages de baignade en mer, de pêche à pied et de production aquacole en lien avec le contrat de rade. Inscrit au projet Contrat Rade
- Action 21 : Améliorer le repérage des logements indécents, action reprise au PLH
- Action 22 : Prévenir les accidents liés au monoxyde de carbone. Politique de la ville à inscrire au budget

Budget prévisionnel du plan : 172 800 €

Identification des subventions ou contributions potentielles des partenaires : 59 000 €

## Budget 2013 :

- Formation artisans : 5 000 € dans convention Anofab
- études qualité de l'air sites communautaires : Etude Radon volontaire (ACS) tranche ferme 2 511,60 € / Tranche conditionnelle 2 272,40 €
- Soutien Air Com : Investissement 4 000 € / Fonctionnement 13 000 €
- Information : Dans budget éducation environnement - 15 000 €
- Formation agents : Inscription plan de formation, CCTP, recherche CNFPT ou sur prévisionnel 10 000 €



## **TEMOIGNAGE 2 – Evaluation de la qualité de l'air intérieur dans les multi-accueils, et sensibilisation du personnel**

*Fiche rédigée par Vassilia ROS, coordinatrice Atelier Santé Ville et Roger BAUDROIT, Inspecteur de salubrité en amont des Rencontres, le 29 mai 2013*

### **Porteurs du projet :**

Direction Santé Environnement Citoyenneté, Ville de Salon de Provence

### **Contexte et objectifs :**

Respecter les normes définies par le décret n°2011-1728 du 02/12/11 relatif à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public.

### **Objectifs généraux :**

- Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les équipements collectifs accueillant des enfants.
- Réaliser un diagnostic de la qualité des ambiances (air, bruit, champs électromagnétiques...) dans les crèches et autres équipements accueillant du public.
- Informer le personnel sur les comportements permettant de limiter l'impact de la pollution intérieure.

### **Objectifs opérationnels :**

- Evaluer la qualité de l'air intérieur susceptible d'être pollué par l'environnement immédiat: qualité de l'air extérieur, proximité de voies à grande circulation, activités industrielles...
- Chercher les causes: qualité des matériaux de construction et du mobilier, aérations /ventilations, activités internes à l'établissement, produits utilisés...
- Alerter les services concernés si dépassement des mesures limites: CCAS, Patrimoine Bâti
- Définir des mesures de correction adaptées selon la problématique rencontrée: ventilation insuffisante ou inadaptée, achat de mobilier non polluant, utilisation de matériels ou produits respectueux des normes environnementales...
- Améliorer le confort des enfants et des personnels (enseignant et communal): éliminer ou limiter les sources potentielles de pollution.

### **Dispositif mis en œuvre :**

#### **Volet campagne de mesures sur la qualité de l'air intérieur couvrant la période de janvier 2011 à avril 2012, à titre préventif.**

- 7 paramètres mesurés: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), formaldéhyde (CH<sub>2</sub>O), humidité, dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), Composés Organiques Volatiles (COV) et température.
- Appareil de mesure: multi-analyseur PPMonitor SAS (PPM Technology) distribué par Equipements Scientifiques / dépt. Bio-tests & Industries ; mesure 7 paramètres chaque minute, échantillons d'air par diffusion augmentée.

Les mesures sont de courte durée: entre 15 et 40 minutes en moyenne.



## **Volet Sensibilisation des professionnels :**

Dans la continuité de la campagne de mesure, un retour a été fait au personnel des crèches sur les différents résultats par site.

L'association AirPACA est également intervenue en co-animation avec un inspecteur de salubrité sur la question de l'air intérieur (sensibilisation sur les risques, bons gestes à adopter, proposition d'amélioration sur chaque site, suite aux mesures réalisées).

Une formation d'une 1/2 journée animée par le CODES 13 a également été proposée aux directrices des crèches et une partie du personnel sur leur environnement de travail, les problématiques qu'elles peuvent rencontrer sur les équipements (notamment la question du bruit qui est apparue problématique sur certains sites).

## **Résultats obtenus :**

A ce stade, concernant les mesures réalisées dans les crèches :

- Des relevés d'indices globalement inférieurs aux valeurs limite d'exposition professionnelle
- Des pics liés aux conditions et au contexte des mesures (activités pendant les mesures, problématiques de chauffage, pollution extérieure ...)
- Des actions correctives simples et rapides à mettre en place, notamment l'aération régulière des pièces (minimum 15 min/jour)

## **Éléments d'analyse et de commentaire complémentaires :**

S'agissant d'une première expérience sur les mesures prises pour évaluer la qualité de l'air intérieur dans les structures de la petite enfance, des difficultés diverses ont été rencontrées pour réaliser ces mesures : coordination avec les directions des multi-accueils, fréquentation des locaux pendant les mesures, discrétion absolue dans les dortoirs, etc.

Parmi les questions issues de cette première expérience : quid des contrôles obligatoires à venir que devront réaliser des organismes accrédités, le montage du ou des marchés, leur(s) coûts pour les collectivités mais aussi leur prise en charge sachant qu'en région PACA, les collectivités territoriales vont prochainement être absorbées par la Métropole Aix-Marseille ?



## Restitution des travaux

### Question 1 :

« Plans locaux Santé Environnement : quelles sont, selon vous, les grandes caractéristiques d'une gouvernance judicieuse? »

#### Un portage politique fort

La volonté des élus est indispensable pour impulser les travaux et voter les budgets. Un engagement fort de la collectivité permet ensuite d'être porteur d'une gouvernance partagée et de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire.

La sensibilisation et la formation des élus à la thématique Santé Environnement est le socle incontournable de son déploiement: tous les acteurs doivent savoir de quoi on parle, quel est l'intérêt qu'ils ont à s'y impliquer et utiliser le même vocabulaire. Les réseaux locaux, les associations départementales des maires, pourraient être de bons relais pour les sensibiliser.

#### Un réseau Santé Environnement actif

Pour que la thématique se maintienne et dure, il faut avoir un réseau santé environnement actif. Le plan santé environnement doit être identifié comme un point d'entrée par tous les acteurs, même s'ils ne sont pas immédiatement dans le réseau et qu'ils n'ont pas participé à l'élaboration du plan. Il doit être vu comme le point d'entrée pour être mis en relation avec d'autres personnes qui travaillent également sur la santé environnement.

#### Une approche participative

Les acteurs ne seront impliqués que s'ils ont choisi les thèmes sur lesquels ils souhaitent travailler.

Le comité de pilotage doit être le plus diversifié possible et associer les acteurs, les bénéficiaires et aussi des personnes hors champ, pour assurer l'échange et la discussion, sans redouter la contestation, de manière à travailler les thématiques le plus en profondeur possible. Pour emporter l'adhésion et la participation active de tous, le mode de pilotage doit être partagé entre les différents acteurs, et non hiérarchisé.

Pour permettre de faire émerger des problématiques qui ne sont pas forcément encore établies scientifiquement et non traitées au niveau national, il faut partir des problèmes de santé réels des habitants et les faire participer.

#### Une dynamique régionale et nationale

Une dynamique doit être créée au niveau régional autour du GRSE, éventuellement via des relais départementaux, pour qu'il existe une incitation importante à faire au niveau des territoires ruraux et des intercommunalités rurales, qui n'ont pas l'appui d'un service communal d'hygiène et de santé comme c'est le cas dans les grandes villes. Il faut pouvoir

# Rencontres nationales santé environnement

autour des plans régionaux santé environnement

Mardi 4 juin de 8 h à 17 h  
Lyon, centre des Congrès

Santé  
Environnement  
2<sup>e</sup> Plan national 2009 > 2013



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

identifier des leviers dans ces territoires pour inciter à engager des politiques santé environnement.

Un travail doit être réalisé avec des instances nationales comme l'association nationale des maires de France (AMF).

## Des synergies entre les différents niveaux

Il est important de savoir qui fait quoi, quelle est la responsabilité de chacun et son périmètre d'action. Une synergie doit être mise en œuvre à tous les niveaux de la région pour éviter que certaines thématiques soient délaissées, voire traitées plusieurs fois de manière différente, et éviter un gaspillage de moyens.

Afin de gagner en efficacité et d'éviter le gaspillage de moyens, il est indispensable de clarifier les compétences des structures, notamment entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les maires, avec peut-être une modification et une adaptation de la législation.

## La mobilisation des relais du monde de la santé

Tous les relais d'information vers le public doivent être intégrés notamment du côté santé, médecins du territoire, assistantes maternelles, etc., Ces personnes sont importantes pour ensuite pouvoir informer l'ensemble de la population.

Il faut faire travailler ensemble le personnel, les parents d'élèves, les enfants, sur des thématiques comme la qualité de l'air, l'alimentation, avec les mêmes outils pédagogiques. L'objectif est de créer une culture commune entre différentes classes de la population sur ce thème spécifique de l'enfant, qui est une des priorités reconnues.

## Un décloisonnement des politiques des collectivités

Les collectivités sont dans des logiques de cloisonnement : santé et environnement sont traités dans des logiques différentes et non coopératives. La santé est assimilée aux soins. Beaucoup de collectivités ne réalisent pas les actions qu'elles mènent déjà souvent ou qu'elles pourraient mener dans le domaine santé environnement.

Le sujet santé environnement doit être intégré dans la définition et l'évolution de l'ensemble des politiques publique des collectivités. Les problématiques de santé environnement devraient être prises en compte dans les outils de planification (SCOT, PLU, etc.).

## Un partenariat entre l'État et les collectivités

Aujourd'hui, de petites collectivités peuvent être confrontées à des crises sanitaires, par exemple sur l'eau potable. Elles se tournent alors le plus souvent vers l'État pour avoir une expertise, et être accompagnées. Ces collectivités pourraient se faire le relais de la politique de l'État et dire qu'il est possible de travailler avec l'État, qui peut apporter des réponses, accompagner, apporter de l'expertise. Et pourquoi ne pas avancer main dans la main, même si c'est toujours assez compliqué ?



## Un suivi du plan par des indicateurs

Quelles que soient les orientations du plan local santé environnement, il faut des indicateurs clairement définis et partagés. Cela permet une évaluation et une identification des évolutions en fonction des actions.

----

## Question 2 :

**« L'engagement local doit-il se traduire par une prise en compte large des enjeux ou, au contraire, par une focalisation sur des thèmes prioritaires ? »**

### Un diagnostic large pour garder une vision d'ensemble

Pour mettre en place un plan d'action adapté au territoire et à ses spécificités, il est primordial de réaliser un diagnostic portant sur l'ensemble des enjeux (eau, air, transport, énergie, alimentation, etc.), pour ne pas passer à côté de certains sujets importants.

L'engagement local doit s'appuyer sur un porter à connaissance solide qui doit lui être donné par les acteurs institutionnels au sens large et qui permettra au niveau local de savoir exactement vers quoi il peut s'engager. Ce diagnostic est en partie réalisé dans le plan régional santé environnement (PRSE) qui doit balayer l'ensemble des enjeux de la région. Ainsi par exemple des actions sur l'urbanisme figurent dans certains PRSE. Or, l'urbanisme concerne toutes les collectivités.

### Ancré sur les réalités du territoire

Le diagnostic du territoire doit être concret et concerner la vie de tous les jours des habitants. Travailler à l'échelle locale doit permettre de répondre aux inquiétudes ou aux besoins des gens qui habitent à cet endroit. Ainsi, chacun se sent concerné et pris en compte et continue d'adhérer à l'action.

La clé d'entrée santé locale et pathologie ne doit pas être occultée. On a davantage tendance aujourd'hui à partir des questions environnementales mais localement, on peut avoir des priorités en termes de pathologies.

### ... mais des actions ciblées

La priorisation des actions est un principe de réalité qui s'impose à tous. Il vaut mieux être pragmatique, faire bien sur un petit nombre d'actions que trop vouloir en faire. Se focaliser sur quelques priorités permet d'avoir plus d'opérationnalité et plus d'efficacité sur des champs bien cadrés. Pour investir un champ large, il faut être compétent sur beaucoup de champs.

Un plan avec des actions et un périmètre restreint, permet d'avoir des actions qui sont locales, visibles, ciblées et dont le résultat est facilement et rapidement évaluable et quantifiable.



La priorisation permet une communication plus claire : elle rend les choses plus lisibles, plus compréhensibles, ce qui est plus susceptible d'entraîner une modification des comportements durable. Il est très difficile de communiquer sur un catalogue de 50 actions.

Il faut néanmoins expliciter les critères de choix des actions, sans quoi, en fin de processus, certaines personnes risquent de reprocher le fait que certaines actions ont disparues et donc de demander à les réintégrer.

Une option est de proposer une succession d'actions concrètes et ciblées, traitées de manière successive ou évolutives dans le cadre du plan.

### ...soutenues par un cadre budgétaire adapté

Le choix d'actions prioritaires à mettre en œuvre permet une meilleure utilisation des moyens et donc de meilleurs résultats. Les moyens des collectivités sont limités et n'augmentent pas. Le porteur de projet et le budget doivent être identifiés au moment de l'adoption du plan.

### ...Tout en laissant une ouverture pour des projets portés par d'autres acteurs du territoire

Le plan doit également laisser une ouverture, une place à des propositions de projets par d'autres acteurs du territoire. Certaines actions sont en maîtrise d'ouvrage par la collectivité, mais ce peut être aussi des actions d'animation et de soutien à d'autres opérations portées par des associations ou des collectifs de citoyens.

### ... et articulées avec les différents échelons national/régional/local

Les priorités dépendent du niveau d'action des projets, avec une articulation des compétences entre les différents niveaux. Le niveau national doit insuffler quelque chose au niveau régional, pour se rapprocher un peu du terrain ; et ensuite au niveau très local pour être près des territoires. Ca peut aller jusqu'aux citoyens sur certains projets.

Une action prioritaire doit être partagée à tous ces niveaux pour que ça puisse fonctionner.

### ... Et diffusées pour être reproduites ailleurs

Les actions ne sont pas suffisamment mises en valeur, pas connues. Toutes les collectivités, à un moment ou à un autre, font de la santé environnementale sans forcément même le dire ou l'écrire, et sans forcément le valoriser.

Il y a un travail de structuration de cet échange, de cette remontée. Certains projets locaux exemplaires pourraient être valorisés et pris en exemple pour être reproduits ailleurs, sous forme de boîtes à outils ou fiches pratiques. Des projets clés en main pourraient ensuite être repris d'une région à l'autre. Pour ça, il faudrait identifier des régions pilotes et les faire travailler sur une même thématique afin de mutualiser les idées, les travaux, en focalisant sur des thèmes prioritaires.

----



### Question 3 :

« Quelles initiatives concrètes, existantes ou émergentes, estimez-vous utile de promouvoir pour renforcer le rôle et l'impact des PLSE ? »

#### Les initiatives existantes à promouvoir

**La charte graphique :** Une charte graphique PRSE / PLSE permet de faciliter l'affichage dans le cadre d'événement, de production de documents, etc.

**La labellisation :** Créer un label PRSE permet de faire connaître la démarche Santé Environnement auprès de l'ensemble des habitants d'une région. Le label peut prendre la forme d'une étiquette à imposer sur toute action concourant à une amélioration de la Santé Environnement, que ce soit dans le cadre du PRSE ou non. Cela met en avant le fait que beaucoup d'initiatives ont un impact sur la Santé Environnement et peuvent contribuer à son amélioration.

**Les appels à projet :** Il faut poursuivre les appels à projet communs entre le conseil régional, l'ARS, et la DREAL, qui sont faits par certaines régions et les généraliser. Il faut simplifier au maximum le dossier ou la façon de gérer cet appel à projet pour les porteurs de projet. La définition de critères pour décider des attributions permet d'orienter les travaux des porteurs de projet. Il faut exiger un affichage PRSE ou santé environnement sur les documents produits pour les projets financés dans le cadre d'un appel à projets.

**L'organisation de Forums régionaux Santé Environnement :** Un Forum régional ouvert au grand public, tel que celui mis en place en PACA, permet de rencontrer des porteurs de projets du PRSE, de proposer des ateliers de réflexion pour contribuer aux orientations Santé Environnement de la région, présenter les projets en cours, etc.

**La mise à disposition des données,** que ce soit de la météorologie, des données de santé. Partager les données avec la population permet d'expliquer, de justifier ou mettre en perspective certains problèmes au niveau local.

Pour mobiliser les citoyens, il faut pouvoir justifier, expliquer et mettre en perspective les enjeux. Cela passe d'abord et avant tout par la quantification des résultats. Quand une commune intègre un dispositif comme zéro phyto, ça a un objectif environnemental clair, mais ça a aussi un objectif sanitaire important. Il faut expliquer les enjeux sanitaires. Un service communal d'hygiène et de santé fait aussi de la santé environnementale, c'est à valoriser, même si toutes les communes ne sont pas concernées.

**Les contrats locaux de santé,** mis en œuvre dans le cadre de la politique des Agences régionales de Santé (ARS), permettent de rapprocher les collectivités et la région, et trouver des synergies dans des domaines d'interventions comme la santé environnementale : qualité de l'air intérieur, habitat indigne, etc. Il faut capitaliser sur ces réseaux existants et complémentaires pour développer les actions Santé Environnement dans les territoires.

**La désignation d'un élu Santé Environnement dans chaque territoire.** La problématique spécifique Santé Environnement ne pourra être portée et efficacement mise en œuvre dans les collectivités que par un élu dédié. Il serait le point d'entrée unique du sujet sur le territoire



et auprès des différents acteurs (gain d'efficacité, remontée d'information des parties prenantes, sensibilisation des acteurs et programme de formation pour développer la dynamique au niveau local, etc.). Cela permettrait par ailleurs aux citoyens d'avoir une visibilité claire sur la prise en charge et l'importance accordée par la collectivité à ces enjeux devenus incontournables.

**L'exemplarité.** Commencer par soi-même, c'est souvent une bonne façon pour faire avancer tout le monde. Il y a des actions à identifier à destination des agents communaux, et dans le fait de modifier les pratiques de la collectivité du point de vue santé environnementale.

Une commune exemplaire, qui adhère à la charte zéro phyto, pourra plus facilement négocier avec les agriculteurs pour les convaincre de diminuer leurs épandages et leur consommation de pesticides.

### **La mise en réseau des porteurs de projets.**

Dans la démarche « évaluation des impacts santé », un groupe de travail pluridisciplinaire permet d'évaluer certains projets d'aménagement urbain. Chacun peut apporter des éléments complémentaires et on peut évaluer ces projets.

Dans la région Rhône-Alpes, le projet bâtiments santé croise les différents profils des acteurs en santé environnement dans un groupe de travail.

### Les idées à explorer

**Des actions concrètes, qui concernent directement la population.** C'est une manière de les impliquer ensuite sur d'autres types d'actions. Plusieurs idées ont été avancées : faire un diagnostic des déplacements pour les nouveaux arrivants pour proposer des solutions alternatives à la voiture, faire des diagnostics d'habitats pour les personnes qui ont des problèmes d'asthme ou de bronchite, etc.

**Impliquer davantage le grand public dans les forums santé environnement.** L'idée est d'avoir des stands où les porteurs de projet peuvent présenter leur projet, un peu comme un salon, une démarche artisanale, où les porteurs peuvent échanger entre eux et éventuellement avec le grand public quand il est présent.

**L'exemple des ambassadeurs du tri portés par les collectivités** où on a développé des moyens importants pour sensibiliser le grand public, les citoyens dans leurs actes quotidiens. Ce serait peut-être intéressant de réfléchir à élargir la thématique à l'environnement et à la santé environnementale.

**Les changements de comportement.** Au-delà des actions de pédagogie et de sensibilisation, il est possible à l'échelle locale d'amener à des changements de comportement par exemple sur des problématiques domestiques localisées ou des actions autour de l'alimentation.

# Rencontres nationales santé environnement

autour des plans régionaux santé environnement

Mardi 4 juin de 8 h à 17 h  
Lyon, centre des Congrès

Santé  
Environnement  
2<sup>e</sup> Plan national 2009 > 2013



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

## Les instruments à mettre en place au niveau national

**La création d'un portail institutionnel** dédié où le niveau local pourrait trouver toutes les informations. Le constat est fait de la nécessité d'avoir une meilleure communication au niveau de l'État. Beaucoup de choses sont faites, mais on manque de visibilité ; c'est quelque chose auquel il faut remédier. Un portail permettrait un partage des bonnes idées.

On pourrait valoriser les collectivités qui vont au-delà de l'obligation réglementaire de mesures de la qualité de l'air intérieur dans les écoles et qui en profitent pour faire une sensibilisation, pour faire un travail pédagogique autour de cette mesure strictement réglementaire et d'expliquer aux habitants l'enjeu qu'il y a derrière cette obligation.

**La création d'une boîte à outil.** Les porteurs de projet devraient être équipés d'une « boîte à outil » leur permettant de mettre en œuvre le projet, de les guider et l'évaluer par le recueil de différents retours.

**Développer les formations.** Il faut développer les formations des collectivités. C'est une dynamique qui met du temps à se mettre en place mais c'est très important d'avoir des gens formés au sein des collectivités pour pouvoir avancer.



## Synthèse à chaud des échanges, par Philippe RITTER

Le premier élément que je relève est qu'il y a un consensus vraiment très clair sur le fait que le diagnostic environnemental doit être exhaustif et ne rien laisser dans l'ombre. Pour la grande majorité des participants à cet atelier, il y a également un consensus fort pour « focaliser » sur des actions prioritaires à mener dans le cadre des plans, que ce soit une focalisation en nombre d'actions ou territoriale. On pourrait avoir dans un plan national des actions couvrant l'ensemble des champs de la santé publique, avec une priorisation au niveau local sur des actions, compte tenu de leur importance en fonction de la situation géographique, sociale, et sanitaire.

Autre élément que je retiens de ces échanges : il paraît absolument fondamental qu'il y ait une identification des porteurs de la problématique Santé Environnement – par exemple, la désignation d'un élu adjoint au maire, vice-président de la collectivité, en charge de la Santé Environnement. Nous pourrions imaginer que cet élu en charge de la Santé Environnement ait auprès de lui des conseillers, des vice-présidents délégués en charge de l'environnement, de la santé publique, etc.

J'ai retenu aussi qu'il y avait une réelle demande d'appréhender la totalité du champ Santé Environnement. Dans Santé Environnement, il y a deux mots. Il y a le mot « Environnement », qui semble à priori assez clair pour tout le monde. Et puis, il y a le mot « Santé ». Il est très important que tout le monde intègre qu'agir pour l'environnement n'a qu'un intérêt restreint, si on n'agit pas pour la santé. En effet, pourquoi gérer notre environnement, si ce n'est au bout du compte pour préserver notre santé ?

Troisième élément, il y a une vraie préoccupation sur la communication de ces actions. Il ne s'agit pas d'en faire une simple publicité. Il s'agit d'user d'instruments de communication pour améliorer l'efficacité du plan avec, comme finalité, l'implication de la population et sa participation.

Je tiens enfin à souligner deux choses, qui n'ont pas forcément été dites de manière explicite, mais qui sont importantes :

Combien de maires ai-je entendu dire : « Mais moi, en termes de santé, je n'ai pas de compétence ». Tout le monde l'a entendu. Or c'est le droit constitutionnel qui l'exige, et chacun agit sur la santé. Lorsqu'un président d'agglomération fait un plan de déplacement urbain, il a une action de santé publique. Lorsqu'un maire protège les champs captants qui sont sur son territoire, il a une action de santé publique. Certes, les maires ou les présidents n'ont pas d'attribution en termes de soins, mais les soins ne sont qu'une partie de la médecine. Il y a la médecine préventive qui concerne tout le reste.

# Rencontres nationales santé environnement

autour des plans régionaux santé environnement

Mardi 4 juin de 8 h à 17 h  
Lyon, centre des Congrès

Santé  
Environnement  
2<sup>e</sup> Plan national 2009 > 2013



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

Par ailleurs, toute action de Santé Environnement n'est pas forcément très dispendieuse et peut pourtant s'avérer très efficace. Par exemple, si on décide que toutes les salles de classe doivent être ventilées un quart d'heure avant chaque début des classes le matin, cela ne coûte pas cher. La fenêtre a des gonds qui ouvrent. Il n'y a pas besoin d'en mettre de nouveaux. Et en termes d'efficacité environnementale sur la qualité de l'air intérieur, c'est plus que majeur.

Par une meilleure gouvernance, par une meilleure prise en compte de la problématique Santé Environnement, nous pouvons ainsi améliorer les choses sans forcément impacter significativement les budgets. C'est un élément important qu'il s'agit de ne pas négliger et qui pourra permettre de développer plus rapidement cette démarche Santé Environnement au sein des collectivités.